ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **2024/2162/MSK** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 37-57 Av. Henri Charon 91270 VIGNEUX SUR SEINE.

Je soussigné, **Lesdema**, technicien diagnostiqueur pour la société **MSK DIAGNOSTICS by DPE DIAGNOSTIC** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Général	Lesdema	ABCIDIA CERTIFICATION	20-2112	18/05/2027 (Date d'obtention : 19/05/2020)
Général	Kalfa Mikael	ABCIDIA CERTIFICATION	20-2107	18/05/2027 (Date d'obtention : 19/05/2020)

- Avoir souscrit à une assurance (AXA n° 10893204504 valable jusqu'au 01/01/2025) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.
-

Fait à **VIGNEUX SUR SEINE**, le **24/10/2024**

Signature de l'opérateur de diagnostics :



Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation
« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation
« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

Rapport de mission de repérage du plomb avant travaux

(Hors champ du code de la santé publique)

Numéro de dossier : 2024/2162/MSK
Date du repérage : 24/10/2024

Adresse du bien immobilier

Localisation du ou des bâtiments :
Département :... **Essonne**
Adresse : **37-57 Av. Henri Charon**
Commune : **91270 VIGNEUX SUR SEINE**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Année de construction :
< 1997

Donneur d'ordre / Propriétaire :

Donneur d'ordre :
Batiment 33-Parc du Pont de Flandres - - Grand Paris Aménagement
11 Rue de Cambrai
75945 Paris CEDEX 19

Propriétaire :
Batiment 33-Parc du Pont de Flandres - - Grand Paris Aménagement
11 Rue de Cambrai
75945 Paris CEDEX 19

Le Diagnostic suivant concerne

X	Les parties privatives		Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble	X	Avant travaux *N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP*

Nature des travaux : Rénovation / Réhabilitation : OUI Démolition : NON

Société réalisant le constat

Nom et prénom de l'auteur du constat	**Lesdema**
N° de certificat de certification	**20-2112 le 19/05/2020**
Nom de l'organisme de certification	**ABCIDIA CERTIFICATION**
Organisme d'assurance professionnelle	**AXA**
N° de contrat d'assurance	**10893204504**
Date de validité :	**01/01/2025**

Ce diagnostic plomb avant travaux a été rédigé par Lesdema le 24/10/2024.



Objectif de la mission :

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission. L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux. Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

Périmètre des travaux :

Le donneur d'ordre remet au diagnostiqueur ces informations via un tableau synthétique dont le modèle est téléchargeable sur le site de la DIRECCTE Centre : Annexe 2 Tableau de recensement des travaux établi par le donneur d'ordre ainsi qu'une description détaillée des travaux, de leur localisation et si déjà définis le nom et adresse des entreprises intervenantes. Il est important de disposer d'informations précises pour définir la stratégie de mesures.

Appareil utilisé

Nom du fabricant de l'appareil	**HUERESIS**
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	**FONDIS PB200I / 8342**
Nature du radionucléide	**57 Co**
Date du dernier chargement de la source Activité à cette date et durée de vie de la source	**04/11/2020** **185 MBQ POUR 2 ANS**

Tableau de recensement des travaux :

Local / Structure	Nature des travaux	Entreprise Intervenante

1. Rappel des références règlementaires

- Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail,
- Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb,
- Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb.
- Norme NF X 46 035 juin 2021 relative à la recherche de plomb avant travaux dans les revêtements et matériaux et produits de construction.

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	**HUERESIS**	
Modèle de l'appareil	**FONDIS PB200I**	
N° de série de l'appareil	**8342**	
Nature du radionucléide	**57 Co**	
Date du dernier chargement de la source	**04/11/2020**	Activité à cette date et durée de vie : **185 MBQ POUR 2 ANS**
Autorisation/Déclaration ASN (DGSNR)	**N° N°202075466/T940899**	Nom du titulaire/signataire **MSK DIAGNOSTICS**
	Date d'autorisation/de déclaration **01/02/2006**	Date de fin de validité (si applicable) **FIN PCR 30/06/2025**
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	**MSK DIAGNOSTICS**	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	**kalfa mikael**	

Étalon :

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm²)
Etalonnage entrée	1	24/10/2024	0,71 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	264	24/10/2024	0,71 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	**Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse**
Nom du contact	**-**
Coordonnées	**-**
Référence du rapport d'essai	**-**
Date d'envoi des prélèvements	**-**
Date de réception des résultats	**-**

Liste des locaux visités

Marché couvert, **WC 2,**
Toilette, **WC 3,**

Local Techniques, **Façades Extérieures/Extérieure, Poteaux extérieurs**

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Localisation	Parties du local	Raison
Local A Poubelles	Localisation non Visitée	Absence de clef
Bar/Buvette	Localisation non Visitée	Absence de clef
WC 1	Localisation non Visitée	Absence de clef

3. Méthodologie employée

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui doivent faire l'objet d'un repérage (fluorescence X et / ou prélèvement).

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

3.1 Stratégie de mesurage

Contrairement au CREP, le nombre de mesures à réaliser est fonction du type d'unité de diagnostic (UD) et des travaux à effectuer. En effet, les limites prévues par la réglementation du CREP ne sont pas forcément adaptées à chaque situation (Nombre de mesures limité à 3, hauteur de la prise des mesures limitée à 3 mètres), puisque l'objectif n'est pas de repérer des zones potentiellement accessibles par les enfants, ni même de vérifier la conformité à une valeur-seuil. Par conséquent, le diagnostiqueur déterminera le nombre de mesures en fonction de l'étendue de l'UD et de la nature des travaux.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs et réparties de façon pertinentes (partie haute et basse d'un mur, …).

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire (idem réglementation du CREP).

3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C …) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», … dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, …) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

5. Résultats des mesures

Marché couvert

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
2		Sol (mesure 1)	Béton		0,58			0	
3		Sol (mesure 2)			0,51			0	
4	A	Mur 1 (mesure 1)	tole	Peinture	0,25			0	
5		Mur 1 (mesure 2)			0,49			0	
6	B	Mur 2 (mesure 1)	tole	Peinture	0,49			0	
7		Mur 2 (mesure 2)			0,04			0	
8	C	Mur 3 (mesure 1)	tole	Peinture	0,64			0	
9		Mur 3 (mesure 2)			0,28			0	
10	D	Mur 4 (mesure 1)	tole	Peinture	0,23			0	
11		Mur 4 (mesure 2)			0,18			0	
12	E	Mur 5 (mesure 1)	tole	Peinture	0,46			0	
13		Mur 5 (mesure 2)			0,46			0	
14	F	Mur 6 (mesure 1)	tole	Peinture	0,08			0	
15		Mur 6 (mesure 2)			0,16			0	
16	G	Mur 7 (mesure 1)	tole	Peinture	0,3			0	
17		Mur 7 (mesure 2)			0,4			0	
18	A	Mur 8 (mesure 1)	parpaings	Peinture	0,23			0	
19		Mur 8 (mesure 2)			0,38			0	
20	B	Mur 9 (mesure 1)	parpaings	Peinture	0,32			0	
21		Mur 9 (mesure 2)			0,09			0	
22	C	Mur 10 (mesure 1)	parpaings	Peinture	0,54			0	
23		Mur 10 (mesure 2)			0,12			0	
24	D	Mur 11 (mesure 1)	parpaings	Peinture	0,04			0	
25		Mur 11 (mesure 2)			0,61			0	
26	E	Mur 12 (mesure 1)	parpaings	Peinture	0,32			0	
27		Mur 12 (mesure 2)			0,67			0	
28	F	Mur 13 (mesure 1)	parpaings	Peinture	0,09			0	
29		Mur 13 (mesure 2)			0,31			0	
30	G	Mur 14 (mesure 1)	parpaings	Peinture	0,39			0	
31		Mur 14 (mesure 2)			0,69			0	
32	A	Mur 15 (mesure 1)	Boiseries	Peinture	0,02			0	
33		Mur 15 (mesure 2)			0,34			0	
34	B	Mur 16 (mesure 1)	Boiseries	Peinture	0,63			0	
35		Mur 16 (mesure 2)			0,3			0	
36	C	Mur 17 (mesure 1)	Boiseries	Peinture	0,26			0	
37		Mur 17 (mesure 2)			0,25			0	
38	D	Mur 18 (mesure 1)	Boiseries	Peinture	0,28			0	
39		Mur 18 (mesure 2)			0,08			0	
40	E	Mur 19 (mesure 1)	Boiseries	Peinture	0,21			0	
41		Mur 19 (mesure 2)			0,29			0	
42	F	Mur 20 (mesure 1)	Boiseries	Peinture	0,46			0	
43		Mur 20 (mesure 2)			0,15			0	
44	G	Mur 21 (mesure 1)	Boiseries	Peinture	0,43			0	
45		Mur 21 (mesure 2)			0,18			0	
46	A	Mur 22 (mesure 1)	-	faïence	0,53			0	
47		Mur 22 (mesure 2)			0,35			0	
48	B	Mur 23 (mesure 1)	-	faïence	0,58			0	
49		Mur 23 (mesure 2)			0,23			0	
50	C	Mur 24 (mesure 1)	-	faïence	0,29			0	
51		Mur 24 (mesure 2)			0,7			0	
52	D	Mur 25 (mesure 1)	-	faïence	0,16			0	
53		Mur 25 (mesure 2)			0,18			0	
54	E	Mur 26 (mesure 1)	-	faïence	0,16			0	
55		Mur 26 (mesure 2)			0,18			0	
56	F	Mur 27 (mesure 1)	-	faïence	0,64			0	
57		Mur 27 (mesure 2)			0,07			0	
58	G	Mur 28 (mesure 1)	-	faïence	0,7			0	
59		Mur 28 (mesure 2)			0,6			0	
60		Plafond (mesure 1)	Tole ondulées		0,24			0	
61		Plafond (mesure 2)			0,21			0	
62		Fenêtre intérieure (partie basse)	PVC		0,32			0	
63		Fenêtre intérieure (partie haute)			0,37			0	
64		Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse)	PVC		0,07			0	

65		Huisserie Fenêtre intérieure (partie haute)			0,58			0	
66		Fenêtre extérieure (partie basse)	PVC		0,04			0	
67		Fenêtre extérieure (partie haute)			0,3			0	
68		Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse)	PVC		0,23			0	
69		Huisserie Fenêtre extérieure (partie haute)			0,26			0	
70	B	Porte 1 (partie basse)	Métal	Peinture	0,66			0	
71		Porte 1 (partie haute)			0,27			0	
72	B	Huisserie Porte 1 (partie basse)	Métal	Peinture	0,53			0	
73		Huisserie Porte 1 (partie haute)			0,15			0	
74	B	Porte 2 (partie basse)	Métal	Peinture	0,18			0	
75		Porte 2 (partie haute)			0,37			0	
76	B	Huisserie Porte 2 (partie basse)	Métal	Peinture	0,65			0	
77		Huisserie Porte 2 (partie haute)			0,08			0	
78	C	Porte 3 (partie basse)	Métal	Peinture	0,62			0	
79		Porte 3 (partie haute)			0,62			0	
80	C	Huisserie Porte 3 (partie basse)	Métal	Peinture	0,51			0	
81		Huisserie Porte 3 (partie haute)			0,02			0	
82	F	Porte 4 (partie basse)	Métal	Peinture	0,7			0	
83		Porte 4 (partie haute)			0,53			0	
84	F	Huisserie Porte 4 (partie basse)	Métal	Peinture	0,22			0	
85		Huisserie Porte 4 (partie haute)			0,01			0	
86	F	Porte 5 (partie basse)	Métal	Peinture	0,03			0	
87		Porte 5 (partie haute)			0,36			0	
88	F	Huisserie Porte 5 (partie basse)	Métal	Peinture	0,12			0	
89		Huisserie Porte 5 (partie haute)			0,46			0	
90	F	Porte 6 (partie basse)	Métal	Peinture	0,42			0	
91		Porte 6 (partie haute)			0,54			0	
92	F	Huisserie Porte 6 (partie basse)	Métal	Peinture	0,59			0	
93		Huisserie Porte 6 (partie haute)			0,29			0	
94	G	Porte 7 (partie basse)	Métal	Peinture	0,02			0	
95		Porte 7 (partie haute)			0,22			0	
96	G	Huisserie Porte 7 (partie basse)	Métal	Peinture	0,12			0	
97		Huisserie Porte 7 (partie haute)			0,35			0	
98	A	Porte 8 (partie basse)	Métal	Peinture	0,68			0	
99		Porte 8 (partie haute)			0,47			0	
100	A	Huisserie Porte 8 (partie basse)	Métal	Peinture	0,43			0	
101		Huisserie Porte 8 (partie haute)			0,67			0	
102	A	Porte 9 (partie basse)	Métal	Peinture	0,14			0	
103		Porte 9 (partie haute)			0,48			0	
104	A	Huisserie Porte 9 (partie basse)	Métal	Peinture	0,45			0	
105		Huisserie Porte 9 (partie haute)			0,3			0	
106	A	Porte 10 (partie basse)	Métal	Peinture	0,35			0	
107		Porte 10 (partie haute)			0,05			0	
108	A	Huisserie Porte 10 (partie basse)	Métal	Peinture	0,56			0	
109		Huisserie Porte 10 (partie haute)			0,02			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 54									

Toilette

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
110		Sol (mesure 1)	Carrelage		0,32			0	
111		Sol (mesure 2)			0,55			0	
112	A	Mur 1 (mesure 1)	-	faïence	0,44			0	
113		Mur 1 (mesure 2)			0,23			0	
114	B	Mur 2 (mesure 1)	-	faïence	0,07			0	
115		Mur 2 (mesure 2)			0,21			0	
116	C	Mur 3 (mesure 1)	-	faïence	0,5			0	
117		Mur 3 (mesure 2)			0,16			0	

118	D	Mur 4 (mesure 1)	-	faïence	0,13			0	
119		Mur 4 (mesure 2)			0,11			0	
120	E	Mur 5 (mesure 1)	-	faïence	0,32			0	
121		Mur 5 (mesure 2)			0,14			0	
122	F	Mur 6 (mesure 1)	-	faïence	0,07			0	
123		Mur 6 (mesure 2)			0,16			0	
124	G	Mur 7 (mesure 1)	-	faïence	0,33			0	
125		Mur 7 (mesure 2)			0,02			0	
126	H	Mur 8 (mesure 1)	-	faïence	0,34			0	
127		Mur 8 (mesure 2)			0,09			0	
128	I	Mur 9 (mesure 1)	-	faïence	0,44			0	
129		Mur 9 (mesure 2)			0,26			0	
130	J	Mur 10 (mesure 1)	-	faïence	0,49			0	
131		Mur 10 (mesure 2)			0,15			0	
132	A	Mur 11 (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,2			0	
133		Mur 11 (mesure 2)			0,09			0	
134	B	Mur 12 (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,07			0	
135		Mur 12 (mesure 2)			0,28			0	
136	C	Mur 13 (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,07			0	
137		Mur 13 (mesure 2)			0,09			0	
138	D	Mur 14 (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,23			0	
139		Mur 14 (mesure 2)			0,35			0	
140	E	Mur 15 (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,29			0	
141		Mur 15 (mesure 2)			0,2			0	
142	F	Mur 16 (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,02			0	
143		Mur 16 (mesure 2)			0,5			0	
144	G	Mur 17 (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,61			0	
145		Mur 17 (mesure 2)			0,66			0	
146	H	Mur 18 (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,21			0	
147		Mur 18 (mesure 2)			0,09			0	
148	I	Mur 19 (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,6			0	
149		Mur 19 (mesure 2)			0,53			0	
150	J	Mur 20 (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,67			0	
151		Mur 20 (mesure 2)			0,21			0	
152		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,64			0	
153		Plafond (mesure 2)			0			0	
154	A	Porte (partie basse)	Bois	Peinture	0,35			0	
155		Porte (partie haute)			0,7			0	
156	A	Huisserie Porte (partie basse)	Bois	Peinture	0,66			0	
157		Huisserie Porte (partie haute)			0,32			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 24									

Local Techniques

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
158		Sol (mesure 1)	Béton		0,37			0	
159		Sol (mesure 2)			0,08			0	
160	A	Mur (partie basse)	parpaings		0,25			0	
161		Mur (partie haute)			0,27			0	
162		Mur (au centre)			0,35			0	
163	B	Mur (partie basse)	parpaings		0,27			0	
164		Mur (partie haute)			0,47			0	
165		Mur (au centre)			0,25			0	
166	C	Mur (partie basse)	parpaings		0,28			0	
167		Mur (partie haute)			0,6			0	
168		Mur (au centre)			0,37			0	
169	D	Mur (partie basse)	parpaings		0,38			0	
170		Mur (partie haute)			0,15			0	
171		Mur (au centre)			0,09			0	
172	E	Mur (partie basse)	parpaings		0,19			0	
173		Mur (partie haute)			0,38			0	
174		Mur (au centre)			0,26			0	
175	F	Mur (partie basse)	parpaings		0,08			0	
176		Mur (partie haute)			0			0	
177		Mur (au centre)			0,03			0	
178	G	Mur (partie basse)	parpaings		0,43			0	
179		Mur (partie haute)			0,04			0	
180		Mur (au centre)			0,3			0	
181		Plafond (mesure 1)	Tole	Métal	0,14			0	
182		Plafond (mesure 2)			0,66			0	
183	A	Porte (partie basse)	Bois	Peinture	0,7			0	
184		Porte (partie haute)			0,55			0	
185	A	Huisserie Porte (partie basse)	Bois	Peinture	0,53			0	
186		Huisserie Porte (partie haute)			0,39			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 11									

WC 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
187		Sol (mesure 1)	Carrelage		0,11			0	
188		Sol (mesure 2)			0,27			0	
189	A	Mur 1 (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,58			0	

190		Mur 1 (mesure 2)			0,1			0	
191	B	Mur 2 (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,69			0	
192		Mur 2 (mesure 2)			0,48			0	
193	C	Mur 3 (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,5			0	
194		Mur 3 (mesure 2)			0,13			0	
195	D	Mur 4 (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,42			0	
196		Mur 4 (mesure 2)			0,6			0	
197	A	Mur 5 (mesure 1)	-	faïence	0,56			0	
198		Mur 5 (mesure 2)			0,55			0	
199	B	Mur 6 (mesure 1)	-	faïence	0,07			0	
200		Mur 6 (mesure 2)			0,57			0	
201	C	Mur 7 (mesure 1)	-	faïence	0,7			0	
202		Mur 7 (mesure 2)			0,59			0	
203	D	Mur 8 (mesure 1)	-	faïence	0,07			0	
204		Mur 8 (mesure 2)			0,45			0	
205		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,07			0	
206		Plafond (mesure 2)			0,52			0	
207	A	Porte (partie basse)	Bois	Peinture	0,17			0	
208		Porte (partie haute)			0,18			0	
209	A	Huisserie Porte (partie basse)	Bois	Peinture	0,36			0	
210		Huisserie Porte (partie haute)			0,65			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 12									

WC 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
211		Sol (mesure 1)	Carrelage		0,05			0	
212		Sol (mesure 2)			0,43			0	
213	A	Mur 1 (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,33			0	
214		Mur 1 (mesure 2)			0,49			0	
215	B	Mur 2 (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,09			0	
216		Mur 2 (mesure 2)			0,32			0	
217	C	Mur 3 (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,21			0	
218		Mur 3 (mesure 2)			0,7			0	
219	D	Mur 4 (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,15			0	
220		Mur 4 (mesure 2)			0,3			0	
221	A	Mur 5 (mesure 1)	-	faïence	0,58			0	
222		Mur 5 (mesure 2)			0,25			0	
223	B	Mur 6 (mesure 1)	-	faïence	0,21			0	
224		Mur 6 (mesure 2)			0,2			0	
225	C	Mur 7 (mesure 1)	-	faïence	0,42			0	
226		Mur 7 (mesure 2)			0,22			0	
227	D	Mur 8 (mesure 1)	-	faïence	0,16			0	
228		Mur 8 (mesure 2)			0,25			0	
229		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,42			0	
230		Plafond (mesure 2)			0,1			0	
231	A	Porte (partie basse)	Bois	Peinture	0,42			0	
232		Porte (partie haute)			0,17			0	
233	A	Huisserie Porte (partie basse)	Bois	Peinture	0,5			0	
234		Huisserie Porte (partie haute)			0,26			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 12									

Façades Extérieures/Extérieure

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
235	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,02			0	
236		Mur (partie haute)			0,3			0	
237		Mur (au centre)			0,24			0	
238	B	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,09			0	
239		Mur (partie haute)			0,28			0	
240		Mur (au centre)			0,16			0	
241	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,23			0	
242		Mur (partie haute)			0,15			0	
243		Mur (au centre)			0,18			0	
244	D	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,32			0	
245		Mur (partie haute)			0,44			0	
246		Mur (au centre)			0,19			0	
247	E	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,28			0	
248		Mur (partie haute)			0,11			0	
249		Mur (au centre)			0,47			0	
250	F	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,44			0	
251		Mur (partie haute)			0,42			0	
252		Mur (au centre)			0,29			0	
253	G	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,25			0	
254		Mur (partie haute)			0,42			0	
255		Mur (au centre)			0,69			0	
256		Fenêtre intérieure (partie basse)	PVC		0,69			0	
257		Fenêtre intérieure (partie haute)			0,09			0	

258		Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse)	PVC		0,34			0	
259		Huisserie Fenêtre intérieure (partie haute)			0,65			0	
260		Fenêtre extérieure (partie basse)	PVC		0,39			0	
261		Fenêtre extérieure (partie haute)			0,53			0	
262		Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse)	PVC		0,48			0	
263		Huisserie Fenêtre extérieure (partie haute)			0,13			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 11									

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la règlementation
* : à défaut d'avoir l'incertitude par mesure, la tolérance est fournie par les données constructeur de la machine utilisée.

Analyses chimiques du laboratoire
Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Constatations diverses :
Le diagnostic se limite aux zones habitables rendues visibles et accessibles par le propriétaire

Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès

Plafonds non mesuré part défaut d'accés,hauteure trop importante.

Validité du constat :
Du fait de l'absence de revêtement contenant du plomb ou la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations inférieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, il n'y a pas lieu de faire établir un nouveau constat à l'occasion de nouveaux travaux sur les mêmes parties (article L 1334-8 du Code de la Santé Publique).

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Donneur d'ordre: Mme

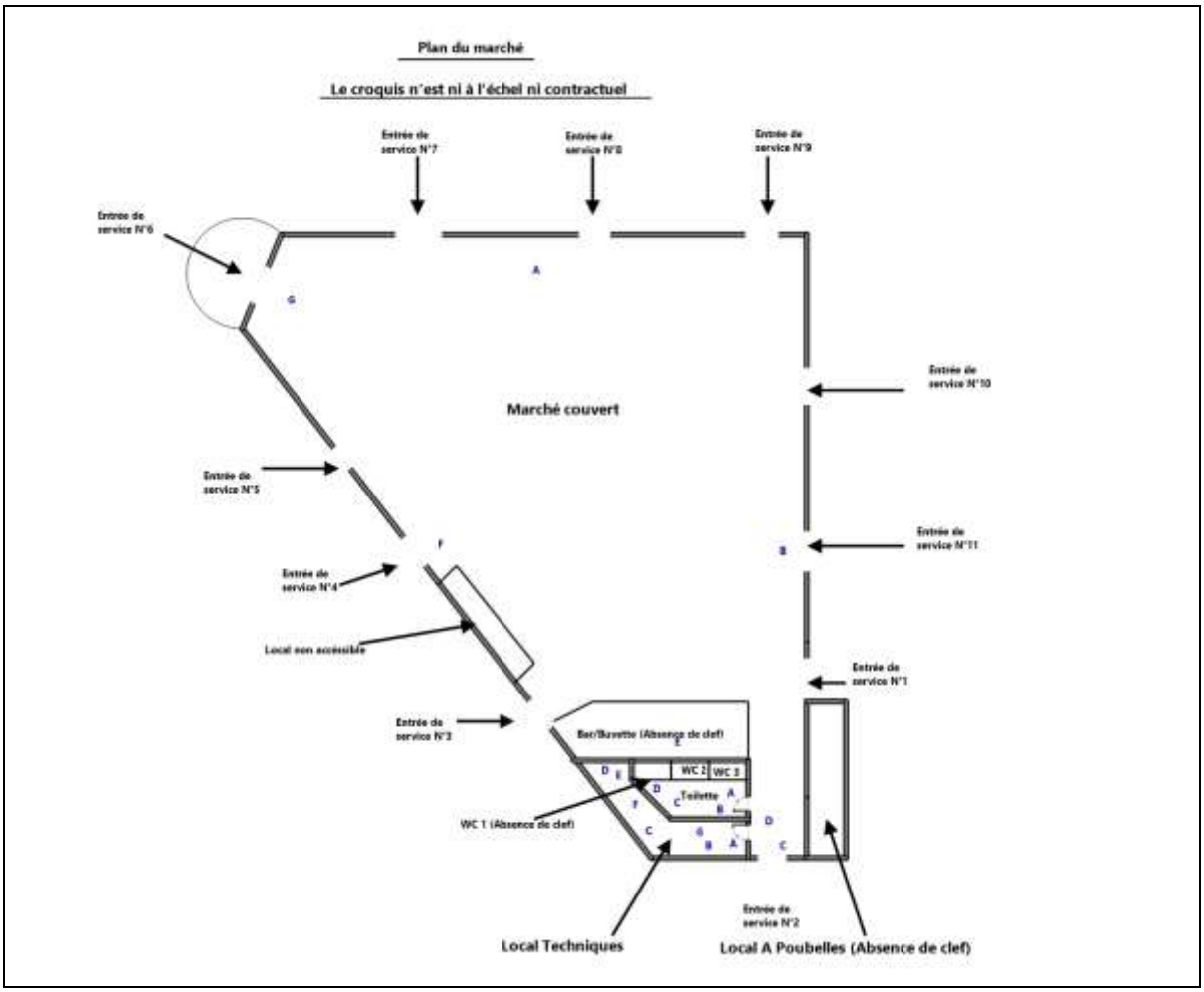
Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ***ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse (détail sur www.info-certif.fr)***

Fait à **VIGNEUX SUR SEINE**, le **24/10/2024**

Par : Lesdema



6. Localisation des mesures sur croquis de repérage



Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

7. Annexes : Notice d'Information avant travaux (Annexe 4 DIRECCTE)

Notice d'information à remettre systématiquement aux donneurs d'ordre en annexe du diagnostic

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine –t-on ?
Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers :

- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongeant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail :

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation / réhabilitation et démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant
En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenaillage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,….) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- des conseils dans le choix des protections,
- une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention :
 Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr) Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

8. Autres documents et rapports antérieurs

CERTIFIÉ abcidia CERTIFICATION opérateur de diagnostics immobiliers

La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

LESDEMA Cédric
sous le numéro 20-2112

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

☑	**Amiante** sans mention Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.	Prise d'effet : 08/10/2020	Validité : 07/10/2027
☑	**Amiante** avec mention Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.	Prise d'effet : 08/10/2020	Validité : 07/10/2027
☑	**DPE** individuel Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.	Prise d'effet : 22/12/2020	Validité : 21/12/2027
☑	**DPE** Tous types de bâtiments Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.	Prise d'effet : 22/12/2020	Validité : 21/12/2027
☑	**Gaz** Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.	Prise d'effet : 19/05/2020	Validité : 18/05/2027
☑	**CREP** Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.	Prise d'effet : 19/05/2020	Validité : 18/05/2027
☑	**Termites Métropole** *Zone d'intervention : France métropolitaine* Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.	Prise d'effet : 19/05/2020	Validité : 18/05/2027
☑	**Electricité** Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.	Prise d'effet : 26/05/2020	Validité : 25/05/2027

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 05

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bât. A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 20 V6 du 02 avril 2014

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis avant démolition
(Listes C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : 2024/2162/MSK
Date du repérage : 24/10/2024

Références réglementaires et normatives	
Textes réglementaires	La mission est effectuée en application de l'article L4531-1 du code du travail conjointement aux arrêtés du 21 décembre 2012, du 26 juin 2013 et du 16 juillet 2019 et conformément aux articles R.1334-19, R.1334-22, R.1334-23, R.1334-24, R.1334-29-6 et l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, issues du décret 2011-629 du 3 juin 2011.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité	
Adresse	Rue : **37-57 Av. Henri Charon** Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: Code postal, ville : . **91270 VIGNEUX SUR SEINE**
Périmètre de repérage :	
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	 **Local commercial 1400M²** **Commerce** **< 1997**

Le propriétaire et le commanditaire	
Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom **:** ... **Batiment 33-Parc du Pont de Flandres - - Grand Paris Aménagement** Adresse : **11 Rue de Cambrai** **75945 Paris CEDEX 19**
Le commanditaire	Nom et prénom : ... **Batiment 33-Parc du Pont de Flandres - - Grand Paris Aménagement** Adresse : **11 Rue de Cambrai** **75945 Paris CEDEX 19**

Le(s) signataire(s)				
	NOM Prénom	**Fonction**	**Organisme certification**	**Détail de la certification**
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ---------- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	Lesdema	Opérateur de repérage	ABCIDIA CERTIFICATION Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse	Obtention : 19/05/2020 Échéance : 18/05/2027 N° de certification : 20-2112
Raison sociale de l'entreprise : **MSK DIAGNOSTICS by DPE DIAGNOSTIC** (Numéro SIRET : **81913349700027)** Adresse : **2 QUAI PIERRE BROSSOLETTE, 94340 JOINVILLE LE PONT** Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA** Numéro de police et date de validité : **10893204504 - 01/01/2025**				

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 13/12/2024, remis au propriétaire le 13/12/2024
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 42 pages

Sommaire

1 Les conclusions
2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
3 La mission de repérage
3.1 L'objet de la mission
3.2 Le cadre de la mission
3.2.1 L'intitulé de la mission
3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
3.2.3 L'objectif de la mission
3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
4 Conditions de réalisation du repérage
4.1 Bilan de l'analyse documentaire
4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
4.4 Plan et procédures de prélèvements
5 Résultats détaillés du repérage
5.0 Liste des matériaux (Liste C) reconnus visuellement
5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse
5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
5.4 Liste des zones, présentée par catégorie
5.5 Récapitulatif zone par zone
6 Signatures
7 Annexes

1. – Les conclusions

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits ayant fait l'objet d'analyse, ne contenant pas d'amiante :

Colles des carrelages (Marché couvert)
Colles des carrelages (Marché couvert)
Joints /Colles des carrelages (Marché couvert)
Colles des carrelages (Marché couvert)
Joint /Colles des carrelages (Marché couvert)
Colles des carrelages (Marché couvert)
Joint/Colles des carrelages (Marché couvert)
Colles des carrelages (Marché couvert)
Joint/Colles des carrelages (Marché couvert)
Colles des carrelages (Marché couvert)
Dalles Béton (Marché couvert)
Joints de dilatation (Marché couvert)
Beton plus peinture (Marché couvert)
Joints de dilatation (Marché couvert)
Joints de dilatation (Marché couvert)
Chape Béton (Marché couvert)
Chape Béton (Marché couvert)
Revêtement de sol bitumineux (Marché couvert)
Joint/Colles des carrelages (Toilette)
Colles des carrelages (Toilette)
Revêtements durs (Toilette)
Carrelage plus colle (Toilette)
Mastics (Toilette)
Joints,Mastic (Toilette)
Jonction murs / plancher (Local Techniques)
Revêtements durs (Local Techniques)

Revêtements durs (Façades Extérieures/Extérieure)
Joints de dilatation (Façades Extérieures/Extérieure)
Joints (Façades Extérieures/Extérieure)
Enrobé grenaillé (Façades Extérieures/Extérieure)
Enrobé bitume (Façades Extérieures/Extérieure)
Enduits projetés(peinture crépis) (Façades Extérieures/Extérieure)
Entourage de poteaux (Poteaux extérieurs)
Joints /Jointure sur poteaux extérieur (Poteaux extérieurs)

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Local A Poubelles	Toutes	Absence de clef
Bar/Buvette	Toutes	Absence de clef
WC 1	Toutes	Absence de clef
Local A Poubelles	-	Absence de clef
Bar/Buvette	-	Absence de clef
Intégralitée Marché couvert	Plafond/toiture	Hauteur trop importante

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante.

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... Flash Lab Paris
Adresse : 1 Rue de Saulxier 91160
Numéro de l'accréditation Cofrac : 79892366000012

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la démolition de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Rapport de mission de repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante avant démolition».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article R. 1334-19 du code de la construction et de l'habitation prévoit que « Les propriétaires des immeubles bâtis mentionnés à l'article R. 1334-14 font réaliser, préalablement à la démolition de ces immeubles, un repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante ».
Conjointement, l'article L4531-1 du code du travail prévoit au titre de l'évaluation des risques que le maître d'ouvrage, doit réaliser un repérage de tout agent cancérogène portant sur les matériaux susceptibles d'en contenir et qui doivent faire l'objet de travaux. Cette mission est soumise aux obligations relatives aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante (articles R 4412-97 à 113 et R 4412-139 et suivants du code du travail)
La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante dans l'immeuble à démolir.»
Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 13-9 du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste C) et par la norme NFX 46-020.

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini par la liste C de l'Annexe 13.9 du Code de la santé publique et l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017

Extrait de l'annexe 13.9 (liste C) du Code de la santé publique modifié (liste non exhaustive)

Composant de la construction	*Partie du composant à vérifier ou à sonder*
1. Toiture et étanchéité	
Plaques ondulées	Plaques en fibres-ciment
Ardoises	Ardoises composites
	Ardoises fibres-ciment
Eléments ponctuels	Conduits de cheminée
	Conduits de ventilation
	Conduits d'évacuation d'eau
Revêtements bitumineux d'étanchéité	Bardeaux d'asphalte
	Bardeaux bitume ("shingle")
	Pare-vapeur
	Revêtements
	Colles
Accessoires de toitures	Rivets
	Faîtages
	Closoirs
2. Façades	
Panneaux sandwichs	Plaques
	Joints d'assemblage
	Tresses
Bardages	Plaques fibres-ciment
	Bacs fibres-ciment
	Ardoises fibres-ciment
	Isolants sous bardages
Appuis de fenêtres	Eléments fibres-ciment
3. Parois verticales intérieures et enduits	
Murs et cloisons	Flocages
	Enduits projetés
	Revêtements durs (plaques planes fibres-ciment)
	Joints de dilatation
Poteaux (périphériques et intérieurs)	Flocages
	Enduits projetés
	Joints de dilatation
	Entourage de poteaux (carton)
	Entourage de poteaux (fibres-ciment)
	Entourage de poteaux (matériau sandwich)
	Entourage de poteaux (carton+plâtre)
	Peintures intumescentes
Cloisons légères ou préfabriquées	Panneaux de cloisons
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (tresses)
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (carton)
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (fibres-ciment)
Gaines et coffres verticaux	Flocages
	Enduits projetés coupe-feu
	Enduits lissés coupe-feu
	Enduits talochés coupe-feu
	Panneaux
Portes coupe-feu, portes pare-flammes	Vantaux
	Joints
4. Plafonds et faux-plafonds	
Plafonds	Flocages
	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
	Coffrages perdus (carton-amiante)
	Coffrages perdus (fibres-ciment)
	Coffrages perdus (composites)
Poutres et charpentes (périphériques et intérieures)	Flocages
	Enduits projetés
	Peintures intumescentes
Interfaces entre structures	Rebouchage de trémies
	Jonctions avec la façade
	Calfeutrements
	Joints de dilatation
Gaines et coffres horizontaux	Flocages
	Enduits projetés
	Panneaux
	Jonction entre panneaux
Faux-plafonds	Panneaux
	Plaques
5. Revêtements de sol et de murs	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Dalles plastiques
	Colles bitumineuses
	Revêtement plastique avec sous-couche
	Chape maigre
	Calfeutrement des passages de conduits
	Revêtement bitumineux des fondations
Revêtements de murs	Sous-couche des tissus muraux

	Revêtements durs (plaques de menuiseries)
	Revêtements durs (fibres-ciment)
	Colles des carrelages
6. Conduits, canalisations et équipements	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides)	Calorifugeages
	Enveloppes de calorifuges
	Conduits fibres-ciment
Conduits de vapeur, fumée, échappement	Conduits fibres-ciment
	joints entre éléments
	Mastics
	Tresses
	Manchons
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
	Rebouchage
Vide-ordures	Conduit fibres-ciment
7. Ascenseurs et monte-charge	
Portes et cloisons palières	Portes palières
	Cloisons palières
Trémie	Flocages
	Bourres
	Jonction murs / plancher
	Joints mousse
Machinerie	Flocages
	Bourres
	Jonction murs / plancher
	Joints mousse
8. Equipements divers	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes…..	Bourres
	Tresses
	Joints
	Calorifugeages
	Peintures anti-condensation
	Plaques isolantes internes
	Plaques isolantes externes
	Tissu amiante
9. Installations industrielles	
Fours, étuves, tuyauteries…	Bourres
	Tresses
	Joints
	Calorifugeages
	Peintures anti-condensation
	Plaques isolantes
	Tissu amiante
	Freins
	Embrayages
10. Coffrages perdus	
Coffrages et fonds de coffrages perdus	Eléments fibres-ciment

Extrait de l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017 (liste non exhaustive)

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	Plaques ondulées et planes
	Ardoises, bardeaux bitumineux
	Éléments associés à la toiture
	Éléments sous toiture
	Étanchéité de toiture terrasse
	Fenêtres de toit, lanternaux, verrières
2 - Parois verticales extérieures et Façades	Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich
	Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage
	Façades lourdes y compris poteaux
	Menuiseries extérieures
	Éléments associés aux façades
3 - Parois verticales intérieures	Murs et cloisons maçonnés
	Poteaux
	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
	Gaines et coffres verticaux
	Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
4 - Plafonds et faux plafonds	Plafonds
	Poutres et charpentes
	Poutres et charpentes
	Gaines et coffres horizontaux
	Faux plafonds
	Suspentes et contrevents
5 - Planchers et planchers techniques	Revêtements de sols

6 - Conduits et accessoires intérieurs	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)
	Clapets / volets coupe-feu
	Vide-ordures
7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	Portes et cloisons palières
	parois des équipements
	Matériels en machinerie
8 - Équipements divers et accessoires	Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes
	Convecteurs et radiateurs électriques
	fusibles à broche
	canalisations électriques préfabriquées
	Coffres-forts
	Portes de placard, baignoires et éviers métalliques
	Jardinières, bac à sable incendie
9 - Fondations et soubassements	Étanchéité des murs enterrés
	Parois verticales et horizontales enterrées
	Conduits et fourreaux
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers	Conduits, Siphons
	Voiries
	Espaces sportifs
	Aménagements extérieurs

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 *Le périmètre de repérage effectif*

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Etendu de la démolition :
Néant

Liste des pièces visitées
Marché couvert,
Toilette,
Local Techniques,
WC 2,
WC 3,
Façades Extérieures/Extérieure,
Poteaux extérieurs

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :
Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 27/05/2024
Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 24/10/2024
Heure d'arrivée : 18 h 47
Durée du repérage : 01 h 30
Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Donneur d'ordre: Mme

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.
Remarques :

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions des arrêtés.

Le reperage visuel et non déstructif opéré en vue du présent rapport n'intégre pas l'inspéction,la manutention et/ou le déplacement de mobiliers lourds,d'équipements, de machine-outils,d'appareillages ou d'accessoire, ni le démontage de coffrages, de doublages, de planchers, de plafonds,de garniture et de cloisonnements.

Ainsi, n'ont pu être examinés les faces des murs doublés, les plénums inaccéssible des planchers et des plafonds fixes, les intérieurs des cloisons, les faces cachées des sols recouverts de revêtements de sols collés, fixés ou scellés, les faces des murs et sols masqués par des encombrants ou des meubles lourds et les parties encastrées ainsi que les cloisons cachées derrière des revètement (lino,plastique,moquette,papier peint etc).

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Local Poubelle et Bar Buvette accessible		X	
Plafonds ou toiture accessibles et visitables		X	

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.
Remarques :
La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions des arrêtés.

Le reperage visuel et non déstructif opéré en vue du présent rapport n'intégre pas l'inspéction,la manutention et/ou le déplacement de mobiliers lourds,d'équipements, de machine-outils,d'appareillages ou d'accessoire, ni le démontage de coffrages, de doublages, de planchers, de plafonds,de garniture et de cloisonnements.

Ainsi, n'ont pu être examinés les faces des murs doublés, les plénums inaccéssible des planchers et des plafonds fixes, les intérieurs des cloisons, les faces cachées des sols recouverts de revêtements de sols collés, fixés ou scellés, les faces des murs et sols masqués par des encombrants ou des meubles lourds et les parties encastrées ainsi que les cloisons cachées derrière des revètement (lino,plastique,moquette,papier peint etc).

5. – Résultats détaillés du repérage

5.0 Liste des matériaux (Liste C) reconnus visuellement

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Marché couvert	Identifiant: M001-P001 Description: Colles des carrelages Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M002-P002 Description: Colles des carrelages Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M003-P003 Description: Joints /Colles des carrelages Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M004-P004 Description: Colles des carrelages Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M005-P005 Description: Joint /Colles des carrelages Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M006-P006 Description: Colles des carrelages Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M007-P007 Description: Joint/Colles des carrelages Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M008-P008 Description: Colles des carrelages Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M009-P009 Description: Joint/Colles des carrelages Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
	Identifiant: M010-P010 Description: Colles des carrelages Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M011-P011 Description: Dalles Béton Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M012-P012 Description: Joints de dilatation Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M013-P013 Description: Beton plus peinture Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M014-P014 Description: Joints de dilatation Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M015-P015 Description: Joints de dilatation Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M032-P032 Description: Chape Béton Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M033-P033 Description: Chape Béton Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M034-P034 Description: Revêtement de sol bitumineux Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Toilette	Identifiant: M016-P016 Description: Joint/Colles des carrelages Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M017-P017 Description: Colles des carrelages Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M018-P018 Description: Revêtements durs Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M019-P019 Description: Carrelage plus colle Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M020-P020 Description: Mastics Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M030-P030 Description: Joints,Mastic Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Local Techniques	Identifiant: M021-P021 Description: Jonction murs / plancher Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M022-P022 Description: Revêtements durs Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Façades Extérieures/Extérieure	Identifiant: M023-P023 Description: Revêtements durs Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M024-P024 Description: Joints de dilatation Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M025-P025 Description: Joints Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M028-P028 Description: Enrobé grenailé Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
	Identifiant: M029-P029 Description: Enrobé bitume Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M031-P031 Description: Enduits projetés(peinture crépis) Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Poteaux extérieurs	Identifiant: M026-P026 Description: Entourage de poteaux Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M027-P027 Description: Joints /Jointure sur poteaux extérieur Liste selon annexe.13-9 du CSP: C	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation et préconisations
Néant	-		

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
Marché couvert	Identifiant: M001-P001 Description: Colles des carrelages Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M002-P002 Description: Colles des carrelages Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M003-P003 Description: Joints /Colles des carrelages Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M004-P004 Description: Colles des carrelages Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M005-P005 Description: Joint /Colles des carrelages Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M006-P006 Description: Colles des carrelages Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M007-P007 Description: Joint/Colles des carrelages Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M008-P008 Description: Colles des carrelages Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M009-P009 Description: Joint/Colles des carrelages Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M010-P010 Description: Colles des carrelages Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M011-P011 Description: Dalles Béton Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M012-P012 Description: Joints de dilatation Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M013-P013 Description: Beton plus peinture Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M014-P014 Description: Joints de dilatation Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M015-P015 Description: Joints de dilatation Liste selon annexe.13-9 du CSP: C

Localisation	Identifiant + Description
	Identifiant: M032-P032 Description: Chape Béton Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M033-P033 Description: Chape Béton Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M034-P034 Description: Revêtement de sol bitumineux Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
Toilette	Identifiant: M016-P016 Description: Joint/Colles des carrelages Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M017-P017 Description: Colles des carrelages Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M018-P018 Description: Revêtements durs Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M019-P019 Description: Carrelage plus colle Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M020-P020 Description: Mastics Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M030-P030 Description: Joints,Mastic Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
Local Techniques	Identifiant: M021-P021 Description: Jonction murs / plancher Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M022-P022 Description: Revêtements durs Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
Façades Extérieures/Extérieure	Identifiant: M023-P023 Description: Revêtements durs Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M024-P024 Description: Joints de dilatation Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M025-P025 Description: Joints Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M028-P028 Description: Enrobé grenailé Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M029-P029 Description: Enrobé bitume Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M031-P031 Description: Enduits projetés(peinture crépis) Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
Poteaux extérieurs	Identifiant: M026-P026 Description: Entourage de poteaux Liste selon annexe.13-9 du CSP: C
	Identifiant: M027-P027 Description: Joints /Jointure sur poteaux extérieur Liste selon annexe.13-9 du CSP: C

5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

5.4 Liste des zones, présentée par catégorie

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

Sans objet

2 - Parois verticales extérieures et Façades

Sans objet

3 - Parois verticales intérieures

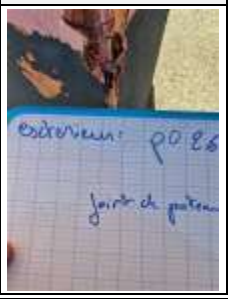
M031 : Partie à inspecter : Enduits projetés (Enduits projetés(peinture crépis)).

Pièces : Façades Extérieures/Extérieure

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façades Extérieures/Extérieure	1	Identifiant :M031 Description :Enduits projetés(peinture crépis) Résultat : Absence d'amiante	Oui Façades Extérieures/Extérieure	P031	

M026 : Partie à inspecter : Entourage de poteaux (fibres-ciment) (Entourage de poteaux).

Pièces : Poteaux extérieurs

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Poteaux extérieurs	1	Identifiant :M026 Description :Entourage de poteaux Résultat : Absence d'amiante	Oui Poteaux extérieurs	P026	

M027 : Partie à inspecter : Joints de dilatation (Joints /Jointure sur poteaux extérieur).

Pièces : Poteaux extérieurs

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Poteaux extérieurs	1	Identifiant :M027 Description :Joints /Jointure sur poteaux extérieur Résultat : Absence d'amiante	Oui Poteaux extérieurs	P027	

4 - Plafonds et faux plafonds

M012 : Partie à inspecter : Joints de dilatation.

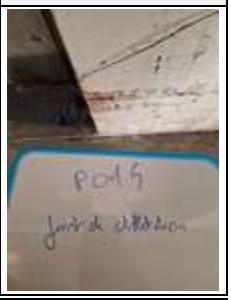
Pièces : Marché couvert

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo

Marché couvert	1	Identifiant :M012 Description :Joints de dilatation Résultat : Absence d'amiante	Oui Marché couvert	P012	

M014 : Partie à inspecter : Joints de dilatation.

Pièces : Marché couvert

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Marché couvert	1	Identifiant :M014 Description :Joints de dilatation Résultat : Absence d'amiante	Oui Marché couvert	P014	

M015 : Partie à inspecter : Joints de dilatation.

Pièces : Marché couvert

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Marché couvert	1	Identifiant :M015 Description :Joints de dilatation Résultat : Absence d'amiante	Oui Marché couvert	P015	

M024 : Partie à inspecter : Joints de dilatation.

Pièces : Façades Extérieures/Extérieure

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façades Extérieures/Extérieure	1	Identifiant :M024 Description :Joints de dilatation Résultat : Absence d'amiante	Oui Façades Extérieures	P024	

5 - Planchers et planchers techniques

M001 : Partie à inspecter : Colles des carrelages.

Pièces : Marché couvert

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo

Marché couvert	1	Identifiant :M001 Description :Colles des carrelages Résultat : Absence d'amiante	Oui Marché couvert	P001	

M002 : Partie à inspecter : Colles des carrelages.

Pièces : Marché couvert

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Marché couvert	1	Identifiant :M002 Description :Colles des carrelages Résultat : Absence d'amiante	Oui Marché couvert	P002	

M003 : Partie à inspecter : Colles des carrelages (Joints /Colles des carrelages).

Pièces : Marché couvert

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Marché couvert	1	Identifiant :M003 Description :Joints /Colles des carrelages Résultat : Absence d'amiante	Oui Marché couvert	P003	

M004 : Partie à inspecter : Colles des carrelages.

Pièces : Marché couvert

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Marché couvert	1	Identifiant :M004 Description :Colles des carrelages Résultat : Absence d'amiante	Oui Marché couvert	P004	

M005 : Partie à inspecter : Colles des carrelages (Joint /Colles des carrelages).

Pièces : Marché couvert

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Marché couvert	1	Identifiant :M005 Description :Joint /Colles des carrelages Résultat : Absence d'amiante	Oui Marché couvert	P005	

M006 : Partie à inspecter : Colles des carrelages.

Pièces : Marché couvert

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Marché couvert	1	Identifiant :M006 Description :Colles des carrelages Résultat : Absence d'amiante	Oui Marché couvert	P006	

M007 : Partie à inspecter : Colles des carrelages (Joint/Colles des carrelages).

Pièces : Marché couvert

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Marché couvert	1	Identifiant :M007 Description :Joint/Colles des carrelages Résultat : Absence d'amiante	Oui Marché couvert	P007	

M008 : Partie à inspecter : Colles des carrelages.

Pièces : Marché couvert

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Marché couvert	1	Identifiant :M008 Description :Colles des carrelages Résultat : Absence d'amiante	Oui Marché couvert	P008	

M009 : Partie à inspecter : Colles des carrelages (Joint/Colles des carrelages).

Pièces : Marché couvert

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Marché couvert	1	Identifiant :M009 Description :Joint/Colles des carrelages Résultat : Absence d'amiante	Oui Marché couvert	P009	

M010 : Partie à inspecter : Colles des carrelages.					
Pièces : Marché couvert					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Marché couvert	1	Identifiant :M010 Description :Colles des carrelages Résultat : Absence d'amiante	Oui Marché couvert	P010	

M011 : Partie à inspecter : Chape maigre (Dalles Béton).					
Pièces : Marché couvert					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Marché couvert	1	Identifiant :M011 Description :Dalles Béton Résultat : Absence d'amiante	Oui Marché couvert	P011	

M013 : Partie à inspecter : Revêtements durs (plaques de menuiseries) (Beton plus peinture).					
Pièces : Marché couvert					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Marché couvert	1	Identifiant :M013 Description :Beton plus peinture Résultat : Absence d'amiante	Oui Marché couvert	P013	

M032 : Partie à inspecter : Chape maigre (Chape Béton).					
Pièces : Marché couvert					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Marché couvert	1	Identifiant :M032 Description :Chape Béton Résultat : Absence d'amiante	Oui Marché couvert	P032	

M033 : Partie à inspecter : Chape maigre (Chape Béton).					
Pièces : Marché couvert					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Marché couvert	1	Identifiant :M033 Description :Chape Béton Résultat : Absence d'amiante	Oui Marché couvert	P033	

M034 : Partie à inspecter : Revêtement bitumineux des fondations (Revêtement de sol bitumineux).

Pièces : Marché couvert

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Marché couvert	1	Identifiant :M034 Description :Revêtement de sol bitumineux Résultat : Absence d'amiante	Oui Marché couvert	P034	

M016 : Partie à inspecter : Colles des carrelages (Joint/Colles des carrelages).

Pièces : Toilette

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Toilette	1	Identifiant :M016 Description :Joint/Colles des carrelages Résultat : Absence d'amiante	Oui Toilette	P016	

M017 : Partie à inspecter : Colles des carrelages.

Pièces : Toilette

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Toilette	1	Identifiant :M017 Description :Colles des carrelages Résultat : Absence d'amiante	Oui Toilette	P017	

M018 : Partie à inspecter : Revêtements durs (plaques de menuiseries) (Revêtements durs).

Pièces : Toilette

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Toilette	1	Identifiant :M018 Description :Revêtements durs Résultat : Absence d'amiante	Oui Toilette	P018	

M019 : Partie à inspecter : Colles bitumineuses (Carrelage plus colle).

Pièces : Toilette

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Toilette	1	Identifiant :M019 Description :Carrelage plus colle Résultat : Absence d'amiante	Oui Toilette	P019	

M022 : Partie à inspecter : Revêtements durs (plaques de menuiseries) (Revêtements durs).

Pièces : Local Techniques

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Local Techniques	1	Identifiant :M022 Description :Revêtements durs Résultat : Absence d'amiante	Oui Local Techniques	P022	

M023 : Partie à inspecter : Revêtements durs (plaques de menuiseries) (Revêtements durs).

Pièces : Façades Extérieures/Extérieure

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façades Extérieures/Extérieure	1	Identifiant :M023 Description :Revêtements durs Résultat : Absence d'amiante	Oui Façades Extérieures	P023	

M028 : Partie à inspecter : Chape maigre (Enrobé grenaillé).

Pièces : Façades Extérieures/Extérieure

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façades Extérieures/Extérieure	1	Identifiant :M028 Description :Enrobé grenaillé Résultat : Absence d'amiante	Oui Façades Extérieures/Extérieure	P028	

M029 : Partie à inspecter : Chape maigre (Enrobé bitume).					
Pièces : Façades Extérieures/Extérieure					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Façades Extérieures/Extérieure	1	Identifiant :M029 Description :Enrobé bitume Résultat : Absence d'amiante	Oui Façades Extérieures/Extérieure	P029	

6 - Conduits et accessoires intérieurs

M020 : Partie à inspecter : Mastics.					
Pièces : Toilette					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Toilette	1	Identifiant :M020 Description :Mastics Résultat : Absence d'amiante	Oui Toilette	P020	

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques

M021 : Partie à inspecter : Jonction murs / plancher.					
Pièces : Local Techniques					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Local Techniques	1	Identifiant :M021 Description :Jonction murs / plancher Résultat : Absence d'amiante	Oui Local Techniques	P021	

8 - Équipements divers et accessoires

Sans objet

9 - Fondations et soubassements

Sans objet

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers

Sans objet

Composants ne figurant pas sur la Norme NF X 46-020 d'Août 2017

M030 : Partie à inspecter : Joints (Joints,Mastic).					
Pièces : Toilette					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**

Toilette	1	Identifiant :M030 Description :Joints,Mastic Résultat : Absence d'amiante	Oui Toilette	P030	

M025 : Partie à inspecter : Joints.

Pièces : Façades Extérieures/Extérieure

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façades Extérieures/Extérieure	1	Identifiant :M025 Description :Joints Résultat : Absence d'amiante	Oui Façades Extérieures	P025	

5.5 Récapitulatif zone par zone

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)
M001	Localisation : Marché couvert Echantillons : P001 Description : Colles des carrelages	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M002	Localisation : Marché couvert Echantillons : P002 Description : Colles des carrelages	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M003	Localisation : Marché couvert Echantillons : P003 Description : Joints /Colles des carrelages	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M004	Localisation : Marché couvert Echantillons : P004 Description : Colles des carrelages	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M005	Localisation : Marché couvert Echantillons : P005 Description : Joint /Colles des carrelages	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M006	Localisation : Marché couvert Echantillons : P006 Description : Colles des carrelages	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M007	Localisation : Marché couvert Echantillons : P007 Description : Joint/Colles des carrelages	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M008	Localisation : Marché couvert Echantillons : P008 Description : Colles des carrelages	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M009	Localisation : Marché couvert Echantillons : P009 Description : Joint/Colles des carrelages	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M010	Localisation : Marché couvert Echantillons : P010 Description : Colles des carrelages	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M011	Localisation : Marché couvert Echantillons : P011 Description : Dalles Béton	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M012	Localisation : Marché couvert Echantillons : P012 Description : Joints de dilatation	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M013	Localisation : Marché couvert Echantillons : P013 Description : Beton plus peinture	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M014	Localisation : Marché couvert Echantillons : P014 Description : Joints de dilatation	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M015	Localisation : Marché couvert Echantillons : P015 Description : Joints de dilatation	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M032	Localisation : Marché couvert Echantillons : P032 Description : Chape Béton	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M033	Localisation : Marché couvert Echantillons : P033 Description : Chape Béton	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M034	Localisation : Marché couvert Echantillons : P034 Description : Revêtement de sol bitumineux	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M016	Localisation : Toilette Echantillons : P016 Description : Joint/Colles des carrelages	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M017	Localisation : Toilette Echantillons : P017 Description : Colles des carrelages	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)
M018	Localisation : Toilette Echantillons : P018 Description : Revêtements durs	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M019	Localisation : Toilette Echantillons : P019 Description : Carrelage plus colle	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M020	Localisation : Toilette Echantillons : P020 Description : Mastics	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M030	Localisation : Toilette Echantillons : P030 Description : Joints,Mastic	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M021	Localisation : Local Techniques Echantillons : P021 Description : Jonction murs / plancher	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M022	Localisation : Local Techniques Echantillons : P022 Description : Revêtements durs	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M023	Localisation : Façades Extérieures/Extérieure Echantillons : P023 Description : Revêtements durs	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M024	Localisation : Façades Extérieures/Extérieure Echantillons : P024 Description : Joints de dilatation	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M025	Localisation : Façades Extérieures/Extérieure Echantillons : P025 Description : Joints	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M028	Localisation : Façades Extérieures/Extérieure Echantillons : P028 Description : Enrobé grenaillé	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M029	Localisation : Façades Extérieures/Extérieure Echantillons : P029 Description : Enrobé bitume	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M031	Localisation : Façades Extérieures/Extérieure Echantillons : P031 Description : Enduits projetés(peinture crépis)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M026	Localisation : Poteaux extérieurs Echantillons : P026 Description : Entourage de poteaux	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M027	Localisation : Poteaux extérieurs Echantillons : P027 Description : Joints /Jointure sur poteaux extérieur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

6. – Signatures

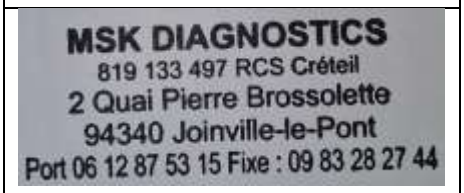
*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ABCIDIA CERTIFICATION** Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse (détail sur www.info-certif.fr)*

Fait à **VIGNEUX SUR SEINE**, le **24/10/2024**

Par : Lesdema



Cachet de l'entreprise



ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 2024/2162/MSK

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

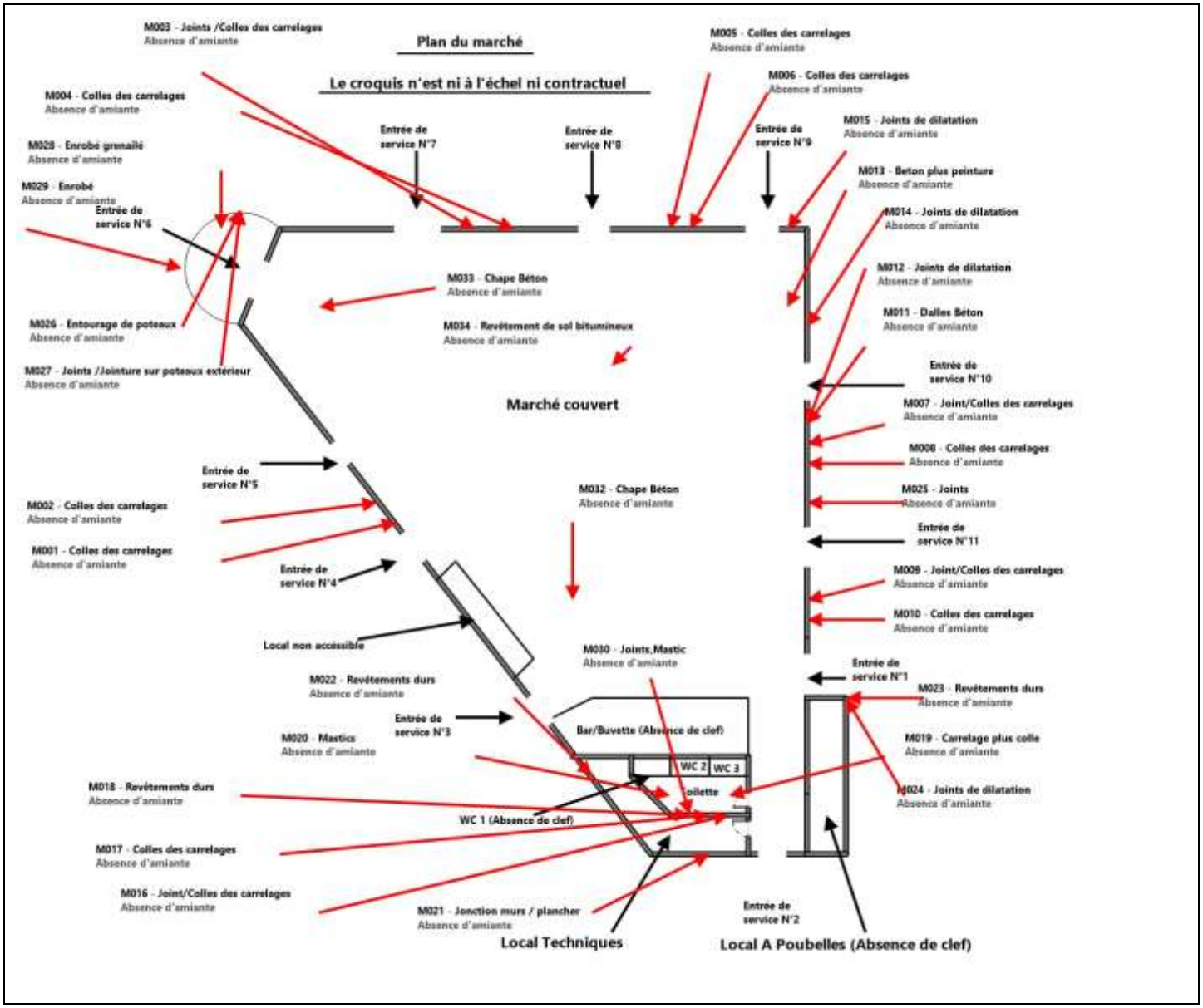
7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

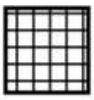
7.3 Recommandations générales de sécurité

7.4 Documents annexés au présent rapport

7.1 - Annexe - Schéma de repérage



Légende

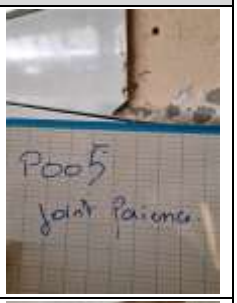
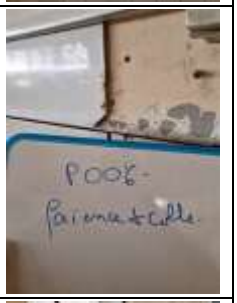
	Conduit en fibro-ciment		Dalles de sol	Nom du propriétaire **:** **Batiment 33-Parc du Pont de Flandres - - Grand Paris Aménagement** Adresse du bien : **37-57 Av. Henri Charon 91270 VIGNEUX SUR SEINE**
	Conduit autre que fibro-ciment		Carrelage	
	Brides		Colle de revêtement	
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibro-ciment	
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites	

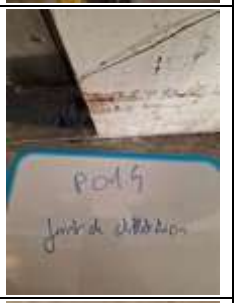
Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

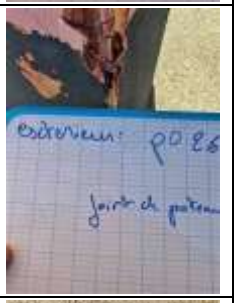
Identification des échantillons prélevés :

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
M001-P001	Marché couvert	Revêtements de murs	Colles des carrelages	Colles des carrelages **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M002-P002	Marché couvert	Revêtements de murs	Colles des carrelages	Colles des carrelages **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M003-P003	Marché couvert	Revêtements de murs	Colles des carrelages	Joints /Colles des carrelages **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M004-P004	Marché couvert	Revêtements de murs	Colles des carrelages	Colles des carrelages **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
M005-P005	Marché couvert	Revêtements de murs	Colles des carrelages	Joint /Colles des carrelages **Commentaires prélèvement:** Colles des carrelages **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M006-P006	Marché couvert	Revêtements de murs	Colles des carrelages	Colles des carrelages **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M007-P007	Marché couvert	Revêtements de murs	Colles des carrelages	Joint/Colles des carrelages **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M008-P008	Marché couvert	Revêtements de murs	Colles des carrelages	Colles des carrelages **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M009-P009	Marché couvert	Revêtements de murs	Colles des carrelages	Joint/Colles des carrelages **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M010-P010	Marché couvert	Revêtements de murs	Colles des carrelages	Colles des carrelages **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
M011-P011	Marché couvert	Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Chape maigre	Dalles Béton **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M012-P012	Marché couvert	Interfaces entre structures	Joints de dilatation	Joints de dilatation **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M013-P013	Marché couvert	Revêtements de murs	Revêtements durs (plaques de menuiseries)	Beton plus peinture **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M014-P014	Marché couvert	Interfaces entre structures	Joints de dilatation	Joints de dilatation **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M015-P015	Marché couvert	Interfaces entre structures	Joints de dilatation	Joints de dilatation **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M016-P016	Toilette	Revêtements de murs	Colles des carrelages	Joint/Colles des carrelages **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
M017-P017	Toilette	Revêtements de murs	Colles des carrelages	Colles des carrelages **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M018-P018	Toilette	Revêtements de murs	Revêtements durs (plaques de menuiseries)	Revêtements durs **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M019-P019	Toilette	Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Colles bitumineuses	Carrelage plus colle **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M020-P020	Toilette	Conduits de vapeur, fumée, échappement	Mastics	Mastics **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M021-P021	Local Techniques	Machinerie	Jonction murs / plancher	Jonction murs / plancher **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M022-P022	Local Techniques	Revêtements de murs	Revêtements durs (plaques de menuiseries)	Revêtements durs **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M023-P023	Façades Extérieures	Revêtements de murs	Revêtements durs (plaques de menuiseries)	Revêtements durs **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
M024-P024	Façades Extérieures	Interfaces entre structures	Joints de dilatation	Joints de dilatation **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M025-P025	Façades Extérieures	Fenètres	Joints	Joints **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M026-P026	Poteaux extérieurs	Poteaux (périphériques et intérieurs)	Entourage de poteaux (fibres-ciment)	Entourage de poteaux **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M027-P027	Poteaux extérieurs	Poteaux (périphériques et intérieurs)	Joints de dilatation	Joints /Jointure sur poteaux extérieur **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M028-P028	Façades Extérieures/Extérieure	Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Chape maigre	Enrobé grenaillé **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M029-P029	Façades Extérieures/Extérieure	Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Chape maigre	Enrobé bitume **Commentaires prélèvement:** Enrobé Grenaillé **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
M030-P030	Toilette	Bidet	Joints	Joints,Mastic **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M031-P031	Façades Extérieures/Extérieure	Murs et cloisons extérieures	Enduits projetés	Enduits projetés(peinture crépis) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M032-P032	Marché couvert	Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Chape maigre	Chape Béton **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M033-P033	Marché couvert	Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Chape maigre	Chape Béton **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M034-P034	Marché couvert	Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Revêtement bitumineux des fondations	Revêtement de sol bitumineux **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	

Copie des rapports d'essais :

FlashLab

AFEL Made in France

Accrédité cofrac N° 1-5765 Site d'Illkirch Portée disponible sur www.cofrac.fr

Client : MSK DIAGNOSTIC-DPE DIAGNOSTIC M. LESDEMA 2 Quai Pierre Brossolette 94340 JOINVILLE LE PONT	Référence FlashLab : 24FP018217 Référence client : 2024/2162/MSK Adresse du site : 37-57 AV. HENRI CHARON 91270 VIGNEUX SUR SEINE	Date de réception : 12/12/2024 Edition du rapport : 17/12/2024 à 13:59

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-004 **Référence échantillon client :** M004 - P004 - COLLES DE CARRELAGES **Localisation :** MARCHE COUVERT **Observation(s) :** Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés.							
# Colle de faïence/carrelage, Carrelage, Trace(s) de Peinture(s), Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	emichel	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-005 **Référence échantillon client :** M005 - P005 - COLLES DE CARRELAGES **Localisation :** MARCHE COUVERT **Observation(s) :**							
# Colle de faïence/carrelage	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	emichel	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-006 **Référence échantillon client :** M006 - P006 - COLLES DE CARRELAGES **Localisation :** MARCHE COUVERT **Observation(s) :** Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.							
# Colle de faïence/carrelage, Carrelage, Trace(s) de Peinture(s), Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	emichel	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-007 **Référence échantillon client :** M007 - P007 - COLLES DE CARRELAGES **Localisation :** MARCHE COUVERT **Observation(s) :** Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables. Absence de Colles de Carrelage. La totalité de l'échantillon a été utilisée.							
# Matériau souple, Vert(e), Trace(s) de Colle, Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	emichel	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Conclusif dans le cas d'un résultat.
La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % sur grande gamme couche ou mélange de couches homogénéisées.
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui n'entrent en aucun cas dans le cadre de l'accréditation sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est conservé après la date prévue.
Toutes les prestations réalisées par le numéro d'accréditation sont effectuées sous la couverture de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 29 décembre 2020.
** Pour des équipements essentiels au MOLP, une fibre est alors une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

APPROBATEUR(S) :

Page 1/2

FlashLab

AFEL Made in France

Accrédité cofrac N° 1-5765 Site d'Illkirch Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ESSAI N°24FP018217
RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : MSK DIAGNOSTIC-DPE DIAGNOSTIC M. LESDEMA 2 Quai Pierre Brossolette 94340 JOINVILLE LE PONT	Référence FlashLab : 24FP018217 Référence client : 2024/2162/MSK Adresse du site : 37-57 AV. HENRI CHARON 91270 VIGNEUX SUR SEINE	Date de réception : 12/12/2024 Edition du rapport : 17/12/2024 à 13:59

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-001 **Référence échantillon client :** M001 - P001 - COLLES DE CARRELAGES **Localisation :** MARCHE COUVERT **Observation(s) :** La totalité de l'échantillon a été utilisée.							
# Colle de faïence/carrelage	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	emichel	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-002 **Référence échantillon client :** M002 - P002 - COLLES DE CARRELAGES **Localisation :** MARCHE COUVERT **Observation(s) :** Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés.							
# Colle de faïence/carrelage, Carrelage, Joint (s), Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	emichel	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-003 **Référence échantillon client :** M003 - P003 - COLLES DE CARRELAGES **Localisation :** MARCHE COUVERT **Observation(s) :** Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés. La totalité de l'échantillon a été utilisée.							
# Colle de faïence/carrelage, Carrelage, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	emichel	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Conclusif dans le cas d'un résultat.
La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % sur grande gamme couche ou mélange de couches homogénéisées.
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui n'entrent en aucun cas dans le cadre de l'accréditation sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est conservé après la date prévue.
Toutes les prestations réalisées par le numéro d'accréditation sont effectuées sous la couverture de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 29 décembre 2020.
** Pour des équipements essentiels au MOLP, une fibre est alors une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

APPROBATEUR(S) :

Page 2/2

FlashLab

AFEL Made in France

Accrédité cofrac N° 1-5765 Site d'Ilkirch Portée disponible sur www.cofrac.fr

Client : MSK DIAGNOSTIC-DPE DIAGNOSTIC M. LESDEMA 2 Quai Pierre Brossolette 94340 JOINVILLE LE PONT	Référence FlashLab : 24FP018217 Référence client : 2024/2162/MSK Adresse du site : 37-57 AV. HENRI CHARON 91270 VIGNEUX SUR SEINE	Date de réception : 12/12/2024 Edition du rapport : 17/12/2024 à 13:58

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-008 **Référence échantillon client : M008 - P008 - COLLES DE CARRELAGES** **Localisation :** MARCHE COUVERT **# Observation(s) :** Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés. La totalité de l'échantillon a été utilisée.							
# Joint dur, Trace(s) de Colle de faïence/carrelage, Carrelage, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	enrichi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-009 **Référence échantillon client : M009 - P009 - COLLES DE CARRELAGES** **Localisation :** MARCHE COUVERT **# Observation(s) :** Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.							
# Colle de faïence/carrelage, Matériaux dur, Trace(s) de Peinture(s), Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	enrichi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-010 **Référence échantillon client : M010 - P010 - COLLES DE CARRELAGES** **Localisation :** MARCHE COUVERT **# Observation(s) :** Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.							
# Colle de faïence/carrelage, Carrelage, Matériau dur, Trace(s) de Peinture(s), Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	enrichi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-011 **Référence échantillon client : M011 - P011 - CHAPE MAGRIB** **Localisation :** MARCHE COUVERT **# Observation(s) :**							
# Matériau dur	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	enrichi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Conclusif dans le cas d'un résultat.
La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % sur grande gamme de couches ou mélange de couches homogénéisées.
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui n'entrent en aucun cas dans le cadre de l'accréditation sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est conservé après la date indiquée.
Toutes les prestations réalisées par le Laboratoire dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 28 décembre 2019.
*Pour des conditionnements inadaptés au MOLP, une fibre peut avoir une largeur supérieure à 3,0 micromètres (µm).

APPROBATEUR (-1)

FlashLab

AFEL Made in France

Accrédité cofrac N° 1-5765 Site d'Ilkirch Portée disponible sur www.cofrac.fr

Client : MSK DIAGNOSTIC-DPE DIAGNOSTIC M. LESDEMA 2 Quai Pierre Brossolette 94340 JOINVILLE LE PONT	Référence FlashLab : 24FP018217 Référence client : 2024/2162/MSK Adresse du site : 37-57 AV. HENRI CHARON 91270 VIGNEUX SUR SEINE	Date de réception : 12/12/2024 Edition du rapport : 17/12/2024 à 13:58

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-012 **Référence échantillon client : M012 - P012 - JOINTS DE DILATATION** **Localisation :** MARCHE COUVERT **# Observation(s) :** Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables. La totalité de l'échantillon a été utilisée.							
# Mousse, Trace(s) de Peinture(s), Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	enrichi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-013 **Référence échantillon client : M013 - P013 - REVETEMENTS DURS (PLAQUES DE MINUSERIE)** **Localisation :** MARCHE COUVERT **# Observation(s) :** Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.							
# Peinture, Enduit, Matériau dur, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	enrichi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-014 **Référence échantillon client : M014 - P014 - JOINTS DE DILATATION** **Localisation :** MARCHE COUVERT **# Observation(s) :** Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés.							
# Joint dur, Matériau dur, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	enrichi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-015 **Référence échantillon client : M015 - P015 - JOINTS DE DILATATION** **Localisation :** MARCHE COUVERT **# Observation(s) :**							
# Joint dur	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	enrichi	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Conclusif dans le cas d'un résultat.
La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % sur grande gamme de couches ou mélange de couches homogénéisées.
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui n'entrent en aucun cas dans le cadre de l'accréditation sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est conservé après la date indiquée.
Toutes les prestations réalisées par le Laboratoire dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 28 décembre 2019.
*Pour des conditionnements inadaptés au MOLP, une fibre peut avoir une largeur supérieure à 3,0 micromètres (µm).

APPROBATEUR (-1)

FlashLab

AFEL Made in France

Accrédité on N° 1-5765 Site d'Ilkirch Portée disponible sur www.cofrac.fr

Client : MSK DIAGNOSTIC-DPE DIAGNOSTIC M. LESDEMA 2 Quai Pierre Brossolette 94340 JOINVILLE LE PONT	Référence FlashLab : 24FP018217 Référence client : 2024/2162/MSK Adresse du site : 37-57 AV. HENRI CHARON 91370 VIGNEUX SUR SEINE	Date de réception : 12/12/2024 Edition du rapport : 17/12/2024 à 13:58

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-016 **Référence échantillon client : M016 - P016 - COLLES DE CARRELAGES** **Localisation :** TOILETTE **# Observation(s) :** Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés. La totalité de l'échantillon a été utilisée.							
# Colle de faïence/carrelage, Carrelage, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	smichel	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-017 **Référence échantillon client : M017 - P017 - COLLES DE CARRELAGES** **Localisation :** TOILETTE **# Observation(s) :** Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables. Colle de Faïence : quantité insuffisante pour réaliser une analyse.							
# Carrelage, Trace(s) de Colle de faïence/carrelage, Trace(s) de Peinture(s), Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	smichel	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-018 **Référence échantillon client : M018 - P018 - REVETEMENTS DURS (PLAQUES DE MENUISERIE)** **Localisation :** TOILETTE **# Observation(s) :** Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.							
# Peinture souple, Enduit, Matériau dur, Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	smichel	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-019 **Référence échantillon client : M019 - P019 - COLLES BITUMINEUSES** **Localisation :** TOILETTE **# Observation(s) :** Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés. Absence de Colles Bitumineuses.							
# Colle de faïence/carrelage, Carrelage, Matériau dur, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	smichel	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Conclusif dans le cas d'un résultat.
La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % sur gravats par couche ou mélange de couches homogénéisées.
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui n'entrent en aucun cas dans le cadre de l'accréditation sauf indication contraire en observation, lorsque l'échantillon est considéré apte à être préparé.
Toutes les prestations réalisées par le sous-traitant dans ce document sont effectuées sous la couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 28 décembre 2019.
** Pour des conditionnements inférieurs au MOLP, une fibre est alors une longueur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

APPROBATEUR (-trice)

Page 1/2

FlashLab

AFEL Made in France

Accrédité on N° 1-5765 Site d'Ilkirch Portée disponible sur www.cofrac.fr

Client : MSK DIAGNOSTIC-DPE DIAGNOSTIC M. LESDEMA 2 Quai Pierre Brossolette 94340 JOINVILLE LE PONT	Référence FlashLab : 24FP018217 Référence client : 2024/2162/MSK Adresse du site : 37-57 AV. HENRI CHARON 91370 VIGNEUX SUR SEINE	Date de réception : 12/12/2024 Edition du rapport : 17/12/2024 à 13:58

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-020 **Référence échantillon client : M020 - P020 - MASTICS** **Localisation :** TOILETTE **# Observation(s) :**							
# Joint, Souple	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	smichel	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-021 **Référence échantillon client : M021 - P021 - JONCTION MURS/PLANCHER** **Localisation :** LOCAL TECHNIQUES **# Observation(s) :** Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés.							
# Colle de faïence/carrelage, Joint dur, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	jlevoant	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-022 **Référence échantillon client : M022 - P022 - REVETEMENTS DURS (PLAQUES DE MENUISERIE)** **Localisation :** LOCAL TECHNIQUES **# Observation(s) :** La totalité de l'échantillon a été utilisée.							
# Matériau dur	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	jlevoant	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-023 **Référence échantillon client : M023 - P023 - REVETEMENTS DURS (PLAQUES DE MENUISERIE)** **Localisation :** FACADES EXTERIEURES **# Observation(s) :** Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.							
# Matériau dur	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	jlevoant	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Matériau souple, Bitume(s), Matériau dur, Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	jlevoant	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Conclusif dans le cas d'un résultat.
La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % sur gravats par couche ou mélange de couches homogénéisées.
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui n'entrent en aucun cas dans le cadre de l'accréditation sauf indication contraire en observation, lorsque l'échantillon est considéré apte à être préparé.
Toutes les prestations réalisées par le sous-traitant dans ce document sont effectuées sous la couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 28 décembre 2019.
** Pour des conditionnements inférieurs au MOLP, une fibre est alors une longueur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

APPROBATEUR (-trice)

Page 2/2

FlashLab

AFEL Made in France

Accréditation N° 1-5765 Site d'Ilkirch Portée disponible sur www.cofrac.fr

Client : MSK DIAGNOSTIC-DPE DIAGNOSTIC M. LESDEMA 2 Quai Pierre Brossolette 94340 JOINVILLE LE PONT	Référence FlashLab : 24FP018217 Référence client : 2024/2162/MSK Adresse du site : 37-57 AV. HENRI CHARON 91270 VIGNEUX SUR SEINE	Date de réception : 12/12/2024 Edition du rapport : 17/12/2024 à 13:58

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-024 **Référence échantillon client :** M024 - P024 - JOINTS DE DILATATION **Localisation :** FACADES EXTERIEURES **# Observation(s) :** Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.							
# Joint dur, Trace(s) de Peinture(s), Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	#META	Jérémy	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-025 **Référence échantillon client :** M025 - P025 - JOINTS **Localisation :** FACADES EXTERIEURES **# Observation(s) :** Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.							
# Joint, Souple, Mastic, Trace(s) de Peinture(s), Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	#META	Jérémy	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-026 **Référence échantillon client :** M026 - P026 - ENTOURAGE DE POTEAUX (FIBRES CIMENT) **Localisation :** POTEAUX EXTERIEURS **# Observation(s) :** Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.							
# Peinture souple, Matériau dur, Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	#META	Jérémy	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-027 **Référence échantillon client :** M027 - P027 - JOINTS DE DILATATION **Localisation :** POTEAUX EXTERIEURS **# Observation(s) :** Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.							
# Joint, Souple, Trace(s) de Peinture(s), Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	#META	Jérémy	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Conclusif dans le cas d'un résultat.
La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % sur grande gamme de couches ou mélange de couches homogénéisées.
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui n'entrent en aucun cas dans le champ d'accréditation sauf indication contraire en observation, lorsque échantillon est considéré apte à être préparé.
Toutes les prestations réalisées par le sous-traitant dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 28 décembre 2018.
*Pour des conditionnements inadaptés au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

APPROUVE (-1)

2/4

FlashLab

AFEL Made in France

Accréditation N° 1-5765 Site d'Ilkirch Portée disponible sur www.cofrac.fr

Client : MSK DIAGNOSTIC-DPE DIAGNOSTIC M. LESDEMA 2 Quai Pierre Brossolette 94340 JOINVILLE LE PONT	Référence FlashLab : 24FP018217 Référence client : 2024/2162/MSK Adresse du site : 37-57 AV. HENRI CHARON 91270 VIGNEUX SUR SEINE	Date de réception : 12/12/2024 Edition du rapport : 17/12/2024 à 13:58

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-028 **Référence échantillon client :** M028 - P028 - CHAPE MAÇONNE **Localisation :** FACADES EXTERIEURES/EXTERIEURE **# Observation(s) :**							
# Matériau dur	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	#META	Jérémy	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-029 **Référence échantillon client :** M029 - P029 - CHAPE MAÇONNE **Localisation :** FACADES EXTERIEURES/EXTERIEURE **# Observation(s) :** Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.							
# Matériau bitumineux, Matériau dur, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	#META	Jérémy	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-030 **Référence échantillon client :** M030 - P030 - JOINTS **Localisation :** TOILETTE **# Observation(s) :** Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.							
# Joint, Souple, Trace(s) de Peinture(s), Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	#META	Jérémy	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-031 **Référence échantillon client :** M031 - P031 - ENDUITS PROJETES **Localisation :** FACADES EXTERIEURES/EXTERIEURE **# Observation(s) :** Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.							
# Peinture souple, Enduit, Matériau dur, Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	#META	Jérémy	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Conclusif dans le cas d'un résultat.
La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % sur grande gamme de couches ou mélange de couches homogénéisées.
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui n'entrent en aucun cas dans le champ d'accréditation sauf indication contraire en observation, lorsque échantillon est considéré apte à être préparé.
Toutes les prestations réalisées par le sous-traitant dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 28 décembre 2018.
*Pour des conditionnements inadaptés au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

APPROUVE (-1)

4/4

FlashLab

AFEL Made in France

Accréditation N° 1-5765 Site d'Ilkirch Portée disponible sur www.cofrac.fr

Client : MSK DIAGNOSTIC-DPE DIAGNOSTIC M. LESDEMA 2 Quai Pierre Brossolette 94340 JOINVILLE LE PONT	Référence FlashLab : 24FP018217 Référence client : 2024/2162/MSK Adresse du site : 37-57 AV. HENRI CHARON 91270 VIGNEUX SUR SEINE	Date de réception : 12/12/2024 Edition du rapport : 17/12/2024 à 13:58

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-032 Référence échantillon client : M032 - P032 - CHAPE MAÇONNE Localisation : MARCHE COUVERT # Observation(s) : Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.							
# Colle de faïence/carrelage, Carrelage, Matériau dur, Trace(s) de Peinture(s), Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	jvincent	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-033 Référence échantillon client : M033 - P033 - CHAPE MAÇONNE Localisation : MARCHE COUVERT # Observation(s) : Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.							
# Matériau dur, Trace(s) de Matériau hétérogène, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	jvincent	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 24FP018217-034 Référence échantillon client : M034 - P034 - REVETEMENT ETUMINEUX DES FONDATIONS Localisation : MARCHE COUVERT # Observation(s) : Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables. Présence de fibres minérales qui ne sont pas des fibres d'amiantes car les tests optiques réalisés par microscopie sont négatifs. Présence d'Aluminium non analysé, car non susceptible de contenir de l'amiante.							
# Matériau bitumineux, Peintures, Aluminium, Tresse, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	jvincent	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Tresse	# Matériau synthétique, Fibres de verre	#2	N/A	#2	# MOLP	gpantzer	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Conclusif dans le cas d'un résultat.
La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches friables/denses.
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui n'entrent en aucun cas dans le champ d'application de son accréditation, sauf indication particulière en observation, lorsque l'échantillon est considéré après la mise préparé.
Toutes les prestations réalisées par le sous-traitant dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 28 décembre 2018.
**Pour des échantillons essentiels au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

APPROBATION

FlashLab

AFEL Made in France

Accréditation N° 1-5765 Site d'Ilkirch Portée disponible sur www.cofrac.fr

Client : MSK DIAGNOSTIC-DPE DIAGNOSTIC M. LESDEMA 2 Quai Pierre Brossolette 94340 JOINVILLE LE PONT	Référence FlashLab : 24FP018217 Référence client : 2024/2162/MSK Adresse du site : 37-57 AV. HENRI CHARON 91270 VIGNEUX SUR SEINE	Date de réception : 12/12/2024 Edition du rapport : 17/12/2024 à 13:58

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :
Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide NSG 248 - Appendice 2.
Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.
** MOLP : L'échantillon vidé de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables inférieure à la limite de détection
** META : L'échantillon vidé de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection

Validé par : MICHEL Elodie
Chef(fe) D'Equipe

N/A = Non Applicable ou Non Conclusif dans le cas d'un résultat.
La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches friables/denses.
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui n'entrent en aucun cas dans le champ d'application de son accréditation, sauf indication particulière en observation, lorsque l'échantillon est considéré après la mise préparé.
Toutes les prestations réalisées par le sous-traitant dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 28 décembre 2018.
**Pour des échantillons essentiels au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

APPROBATION

7.3 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation
L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.
En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.
De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.
Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.
Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.
Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.
Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.
Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets
Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.
Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie
Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages,

voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.
A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets
Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.
Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.
Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante
Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité
Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).
Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.
Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.4 - Annexe - Autres documents

Votre Assurance
▸ RCE PRESTATAIRES

Assurance et Banque

SARL MSK DIAGNOSTICS
2 QUAI PIERRE BROSSOLETTE
94340 JOINVILLE LE PONT FR

AGENT
CLND ASSOCIES
8 RUE HALIFAX
94345 JOINVILLE LE PONT CEDEX
Tél : 0148930909
Fax : 01 49 77 00 67
Email : AGENCE.JOINVILLELEPONT@AXA.FR
Portefeuille : 0093038444

Vos références :
Contrat n° 10893204504
Client n° 3970125904

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SARL MSK DIAGNOSTICS
2 QUAI PIERRE BROSSOLETTE
94340 JOINVILLE LE PONT

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 10893204504** ayant pris effet le **01/08/2023** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison de l'exercice des activités suivantes :

AUDIT ENERGETIQUE
DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER

1/ en cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation

2/ en cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique,
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état des risques naturels, miniers et technologiques prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'information sur la présence d'un risque de mérule prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

Sont également garanties les activités suivantes :
- Diagnostic d'assainissement collectif.

- Diagnostic techniques immobiliers :
- amante, DPE, gaz, CREP, termites, électricité,
- mesurage du radon dans les maisons individuelles et immeuble à usage d'habitation,
- mesurage CARREZ et BOUTIN,
- état des lieux,
- réalisation d'ERP,
- qualité de l'air,
- Diagnostics avant et après travaux, et avant démolition,
- Diagnostic Amiante et Plomb avant et après travaux,
- Diagnostic Amiante et Plomb avant démolition,
- Traitement des déchets
- Audit énergétique à destination uniquement de monopropriétés (maisons individuelles ou d'un immeuble collectif à usage d'habitation détenu par un unique propriétaire)

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle instituée par l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif aux conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique.

La garantie du contrat est étendue aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'assuré lorsqu'il réalise à titre accessoire ces mêmes constats et diagnostics en dehors de la constitution du dossier technique.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	**9 000 000 €** par année d'assurance
Dont : **Dommages corporels**	**9 000 000 €** par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	**1 200 000 €** par année d'assurance
Autres garanties	
Faute inexcusable (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	**2 000 000 €** par année d'assurance dont **1 000 000 €** par sinistre
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	**750 000 €** par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	**500 000 €** par année d'assurance dont **300 000 €** par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	**150 000 €** par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	**150 000 €** par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	**30 000 €** par sinistre

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2024** au **01/01/2025** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à JOINVILLE LE PONT le 12 février 2024
Pour la société :



AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

3/3

CERTIFIÉ abcidia CERTIFICATION opérateur de diagnostics immobiliers

La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

LESDEMA Cédric

sous le numéro 20-2112

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

☑ **Amiante** sans mention	Prise d'effet : 08/10/2020	Validité : 07/10/2027
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.		
☑ **Amiante** avec mention	Prise d'effet : 08/10/2020	Validité : 07/10/2027
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.		
☑ **DPE** individuel	Prise d'effet : 22/12/2020	Validité : 21/12/2027
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.		
☑ **DPE** Tous types de bâtiments	Prise d'effet : 22/12/2020	Validité : 21/12/2027
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.		
☑ **Gaz**	Prise d'effet : 19/05/2020	Validité : 18/05/2027
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.		
☑ **CREP**	Prise d'effet : 19/05/2020	Validité : 18/05/2027
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.		
☑ **Termites Métropole**	Prise d'effet : 19/05/2020	Validité : 18/05/2027
Zone d'intervention : France métropolitaine		
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.		
☑ **Electricité**	Prise d'effet : 26/05/2020	Validité : 25/05/2027
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.		

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

cofrac

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 05

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bât. A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 20 V6 du 02 avril 2014

Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible

Flash Lab Paris
1 Rue de Saulxier
91160

2 QUAI PIERRE BROSSOLETTE, 94340 JOINVILLE LE PONT
Tél. : 01 41 94 20 88 / 06.12.87.53.15 / E-mail : contact@dpe-diagnostic.fr
N°SIREN : 819133497

Demande d'analyse

Numéro de dossier :	2024/2162/MSK
Norme méthodologique employée :	AFNOR NFX 46-020 de décembre 2008
Date du repérage :	24/10/2024

JOINVILLE LE PONT, le 13/12/2024

Réf. Dossier : 2024/2162/MSK - Batiment 33-Parc du Pont de Flandres - - Grand Paris Aménagement

Prélèvements d'échantillons de matériaux aux fins d'analyse de présence d'amiante

Madame, Monsieur

Veuillez trouver ci-joint :

- Le(s) prélèvement(s),
- Le bordereau d'envoi,

Nous vous demandons de nous adresser un exemplaire des résultats d'analyses afin de nous permettre de rédiger notre rapport de recherche de matériaux contenant de l'amiante (suivant annexe du Décret 2002-839).

Les analyses sont à réaliser sur toute l'épaisseur des substrats.

En vous remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

MSK DIAGNOSTICS by DPE DIAGNOSTIC
Lesdema

Demande d'analyse n° 2024/2162/MSK

Amiante

Bordereau des prélèvements transmis au laboratoire pour analyse de présence d'amiante

JOINVILLE LE PONT, le 13/12/2024

Références :	2024/2162/MSK
Prélèvement(s) effectué(s) par :	Lesdema
Facturation à établir au :	**MSK DIAGNOSTICS by DPE DIAGNOSTIC** 2 QUAI PIERRE BROSSOLETTE 94340 JOINVILLE LE PONT
Mission de repérage :	repérage avant démolition d'immeuble, y compris en cas de sinistre
Prélèvement(s) fait(s) le :	24/10/2024

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : ... **Essonne**
Adresse :..... **37-57 Av. Henri Charon**
Commune : **91270 VIGNEUX SUR SEINE**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : ... **Batiment 33-Parc du Pont de Flandres - - Grand Paris Aménagement**
Adresse : **11 Rue de Cambrai**
75945 Paris CEDEX 19

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Batiment 33-Parc du Pont de Flandres - - Grand Paris Aménagement**
Adresse :..... **11 Rue de Cambrai**
75945 Paris CEDEX 19

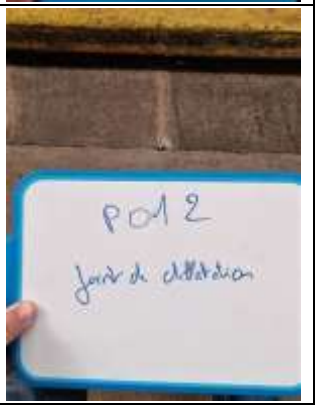
Repérage

Périmètre de repérage :

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
M001-P001	Marché couvert	Revêtements de murs	Colles des carrelages	Colles des carrelages **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M002-P002	Marché couvert	Revêtements de murs	Colles des carrelages	Colles des carrelages **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M003-P003	Marché couvert	Revêtements de murs	Colles des carrelages	Joints /Colles des carrelages **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	

M004-P004	Marché couvert	Revêtements de murs	Colles des carrelages	Colles des carrelages **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M005-P005	Marché couvert	Revêtements de murs	Colles des carrelages	Joint /Colles des carrelages **Commentaires prélèvement:** Colles des carrelages **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M006-P006	Marché couvert	Revêtements de murs	Colles des carrelages	Colles des carrelages **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M007-P007	Marché couvert	Revêtements de murs	Colles des carrelages	Joint/Colles des carrelages **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M008-P008	Marché couvert	Revêtements de murs	Colles des carrelages	Colles des carrelages **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	

M009-P009	Marché couvert	Revêtements de murs	Colles des carrelages	Joint/Colles des carrelages **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M010-P010	Marché couvert	Revêtements de murs	Colles des carrelages	Colles des carrelages **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M011-P011	Marché couvert	Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Chape maigre	Dalles Béton **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M012-P012	Marché couvert	Interfaces entre structures	Joints de dilatation	Joints de dilatation **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	

M013-P013	Marché couvert	Revêtements de murs	Revêtements durs (plaques de menuiseries)	Beton plus peinture **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M014-P014	Marché couvert	Interfaces entre structures	Joints de dilatation	Joints de dilatation **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M015-P015	Marché couvert	Interfaces entre structures	Joints de dilatation	Joints de dilatation **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M016-P016	Toilette	Revêtements de murs	Colles des carrelages	Joint/Colles des carrelages **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	

M017-P017	Toilette	Revêtements de murs	Colles des carrelages	Colles des carrelages **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M018-P018	Toilette	Revêtements de murs	Revêtements durs (plaques de menuiseries)	Revêtements durs **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M019-P019	Toilette	Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Colles bitumineuses	Carrelage plus colle **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M020-P020	Toilette	Conduits de vapeur, fumée, échappement	Mastics	Mastics **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M021-P021	Local Techniques	Machinerie	Jonction murs / plancher	Jonction murs / plancher **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	

M022-P022	Local Techniques	Revêtements de murs	Revêtements durs (plaques de menuiseries)	Revêtements durs **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M023-P023	Façades Extérieures	Revêtements de murs	Revêtements durs (plaques de menuiseries)	Revêtements durs **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M024-P024	Façades Extérieures	Interfaces entre structures	Joints de dilatation	Joints de dilatation **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M025-P025	Façades Extérieures	Fenètres	Joints	Joints **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M026-P026	Poteaux extérieurs	Poteaux (périphériques et intérieurs)	Entourage de poteaux (fibres-ciment)	Entourage de poteaux **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	

M027-P027	Poteaux extérieurs	Poteaux (périphériques et intérieurs)	Joints de dilatation	Joints /Jointure sur poteaux extérieur **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M028-P028	Façades Extérieures/Extérieure	Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Chape maigre	Enrobé grenaillé **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M029-P029	Façades Extérieures/Extérieure	Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Chape maigre	Enrobé bitume **Commentaires prélèvement:** Enrobé Grenaillé **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M030-P030	Toilette	Bidet	Joints	Joints,Mastic **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	

M031-P031	Façades Extérieures/Extérieure	Murs et cloisons extérieures	Enduits projetés	Enduits projetés(peinture crépis) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M032-P032	Marché couvert	Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Chape maigre	Chape Béton **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M033-P033	Marché couvert	Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Chape maigre	Chape Béton **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M034-P034	Marché couvert	Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Revêtement bitumineux des fondations	Revêtement de sol bitumineux **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

MSK DIAGNOSTICS by DPE DIAGNOSTIC
Lesdema

Votre Assurance

▸ RCE PRESTATAIRES

Assurance et Banque

SARL MSK DIAGNOSTICS
2 QUAI PIERRE BROSSOLETTE
94340 JOINVILLE LE PONT FR

AGENT

CLND ASSOCIES
8 RUE HALIFAX
94345 JOINVILLE LE PONT CEDEX
Tél : 0148930909
Fax : 01 49 77 00 67
Email : AGENCE.JOINVILLELEPONT@AXA.FR
Portefeuille : 0093038444

Vos références :

Contrat n° 10893204504
Client n° 3970125904

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SARL MSK DIAGNOSTICS
2 QUAI PIERRE BROSSOLETTE
94340 JOINVILLE LE PONT

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 10893204504** ayant pris effet le **01/08/2023** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison de l'exercice des activités suivantes :

AUDIT ENERGETIQUE
DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER

1/ en cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271- 4 du Code de la Construction et de l'Habitation

2/ en cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état des risques naturels, miniers et technologiques prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'information sur la présence d'un risque de mérule prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

Sont également garanties les activités suivantes ;

- Diagnostic d'assainissement collectif,

1D052620240212

- Diagnostic techniques immobiliers :
- amante, DPE, gaz, CREP, termites, électricité,
- mesurage du radon dans les maisons individuelles et immeuble à usage d'habitation,
- mesurage CARREZ et BOUTIN,
- état des lieux,
- réalisation d'ERP,
- qualité de l'air,
- Diagnostics avant et après travaux, et avant démolition.
- Diagnostic Amiante et Plomb avant et après travaux.
- Diagnostic Amiante et Plomb avant démolition.
- Traitement des déchets
- Audit énergétique a destination uniquement de monopropriétés (maisons individuelles ou d'un immeuble collectif à usage d'habitation détenu par un unique propriétaire)

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle instituée par l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif aux conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique.

La garantie du contrat est étendue aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'assuré lorsqu'il réalise à titre accessoire ces mêmes constats et diagnostics en dehors de la constitution du dossier technique.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	**9 000 000 €** par année d'assurance
Dont : **Dommages corporels**	**9 000 000 €** par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	**1 200 000 €** par année d'assurance
Autres garanties	
Faute inexcusable (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	**2 000 000 €** par année d'assurance dont **1 000 000 €** par sinistre
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	**750 000 €** par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	**500 000 €** par année d'assurance dont **300 000 €** par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	**150 000 €** par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	**150 000 €** par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	**30 000 €** par sinistre

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2024** au **01/01/2025** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à JOINVILLE LE PONT le 12 février 2024
Pour la société :



Fichier PDF Protégé, non inséré

Fichier PDF Protégé, non inséré